



RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

APPEL A PROJETS
« UNE RENCONTRE, UN METIER » :
SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS EMPLOI, FORMATION,
ORIENTATION ET INFORMATION SUR LES METIERS

CONTEXTE DE L'APPEL A PROJETS

La Région a décidé de collaborer étroitement avec le monde économique afin de répondre aux besoins des entreprises du territoire et d'agir efficacement dans les champs de l'emploi et de l'orientation pour informer au mieux les publics notamment sur les filières stratégiques, les nouveaux métiers et ceux en tension.

Dans ce cadre, l'exécutif régional poursuit le déploiement d'une stratégie ambitieuse autour des objectifs majeurs suivants :

- favoriser le retour à l'emploi, notamment à travers des formations adaptées aux besoins des entreprises ;
- contribuer à réduire le volume des postes non pourvus dans les nouveaux métiers identifiés par le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation 2017-2021.

Par ailleurs, suite au vote de la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, les compétences régionales en matière d'orientation ont été renforcées : la collectivité est désormais en charge de l'organisation des actions d'informations sur les métiers et les formations, ainsi que sur la mixité et l'égalité professionnelles en direction des collégiens, lycéens, apprentis, étudiants et leur famille, notamment dans les établissements scolaires et universitaires.

De plus, au regard des orientations stratégiques définies dans le contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles, l'Etat et la Région s'engagent à coordonner les services qui concourent à l'accueil, l'information, le conseil et l'accompagnement en orientation.

Ainsi dans le cadre d'une convention annuelle, ils définissent les conditions dans lesquelles ils coordonnent l'exercice de leurs compétences respectives en y incluant l'organisation de salons et forums.

En complément, le cadre national de référence, signé le 28 mai 2019 entre l'Etat et Régions de France, relatif à la mise en œuvre des compétences de l'Etat et des régions en matière d'information et d'orientation pour les publics scolaires, étudiants et apprentis, définit le rôle des Régions en matière d'information sur les formations et les métiers ainsi qu'en matière de diffusion de cette information. Il organise entre autres :

- leur rôle conjoint d'information auprès de tous les publics ;
- la bonne articulation de leurs missions respectives en matière d'information et d'orientation.

Ainsi, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur souhaite promouvoir les forums, les événements, les manifestations emploi ou orientation d'envergure régionale, départementale, voire interterritoriale qui contribuent à ces objectifs en apportant un soutien financier à leur organisation.

L'appel à projets « une rencontre un métier » participe ainsi activement à la réussite de l'action de l'exécutif régional pour gagner la bataille de l'emploi.

OBJECTIFS GENERAUX DE L'APPEL A PROJETS

Le présent appel à projets permettra de soutenir les actions ou projets concourant aux objectifs suivants qui s'inscrivent dans un projet partenarial de territoire pour :

- mobiliser l'ensemble des acteurs de l'économie, de l'emploi, de l'orientation et de la formation professionnelles ;
- apporter à tous une information claire et lisible sur les métiers, l'emploi et la formation prenant en compte la mixité des métiers et l'égalité professionnelle ;
- mettre en relation directe les entreprises qui recrutent avec les personnes en recherche d'emploi ;
- faciliter la démarche des entreprises en leur permettant de valoriser leurs offres d'emploi et de rencontrer une pluralité de candidats ;
- offrir aux demandeurs d'emploi un lieu unique d'échanges professionnels en rassemblant l'ensemble de l'offre d'emploi d'un territoire, et concourir ainsi, à leur insertion sur le marché du travail ;
- valoriser les différentes voies d'accès aux métiers et aux filières professionnelles par la présentation d'exemples de témoignage sur les parcours atypiques et de réussite, de parcours de formation, de passerelles, etc ;
- renforcer et favoriser de nouvelles pratiques de découverte des métiers et des formations pour tous, notamment par les outils de diffusion innovants (nouveaux médias, mise en situation réelle, serious game, éducation par les pairs, speed-dating, etc).

De plus, les projets devront également permettre de :

- ↳ contribuer à l'égalité des chances (diversité et mixité des publics, jeunes en décrochage scolaire, égalité professionnelle femme-homme ...)
- ↳ apporter des pistes concrètes en termes d'emploi, d'orientation et d'information sur les métiers aux demandeurs d'emploi, aux salarié(e)s, mais également aux collégiens, lycéens, apprentis, étudiants et leur famille ;
- ↳ participer à réduire les phénomènes d'« autocensure » dans l'orientation et mieux informer sur les métiers d'avenir tels ceux du secteur numérique et de la transition écologique.

Ainsi, au-delà d'un espace dédié au recrutement, le forum ou la manifestation pour l'emploi et/ou l'orientation proposera également un programme d'ateliers et de conférences sur **les métiers en tension ou les nouveaux métiers qui s'inscrivent, par filière stratégique, dans les huit opérations d'intérêt régional (OIR) déployées par l'exécutif régional :**

1. **Naturalité** : positionner Provence-Alpes-Côte d'Azur comme leader en matière de naturalité et d'alimentation de qualité
2. **Thérapie innovante** : faire de Provence-Alpes-Côte d'Azur l'un des leaders mondiaux des thérapies de demain
3. **Industries du futur** : développer par l'inter filière les modèles industriels de demain
4. **Énergie de demain** : développer l'économie verte au service de la transition énergétique de Provence-Alpes-Côte d'Azur
5. **Économie de la mer** : structurer la filière navale et maritime pour conquérir de nouveaux marchés
6. **Silver économie** : créer des solutions pour le maintien en bonne santé et à domicile de la population senior
7. **Tourisme et industries créatives** : maximiser les potentiels économiques au croisement de la culture du tourisme et du numérique
8. **Smart tech** : bâtir la 1^{ère} Smart Région d'Europe

Ces opérations d'intérêt régional sont en lien avec les campus des métiers et des qualifications où la Région et l'Education nationale s'unissent pour une stratégie commune : répondre aux attentes du monde de l'entreprise, offrir des formations en adéquation avec le développement territorial et les secteurs d'activité d'excellence.

La priorité sera également donnée aux manifestations qui permettent la tenue d'un stand pour informer le public sur les dispositifs mis en place par la Région et qui favorisent le rapprochement entre les entreprises du territoire et les demandeurs d'emploi, autour notamment des dispositifs tels le parrainage pour l'emploi régional « un parrain, un emploi », la banque régionale de l'emploi et de l'apprentissage (BREA) et le guichet unique pour les entreprises.

ACTEURS ELIGIBLES

Cet appel à projets est ouvert à toute personne morale de droit public ou privé (collectivités territoriales et leurs groupements, associations, entreprises...) organisatrice d'un forum, d'une manifestation emploi, orientation et/ou information sur les métiers et les formations sur le territoire de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

➤ Les projets susceptibles d'être retenus devront :

1. présenter un caractère innovant : manifestation adossée à un festival, lien avec d'autres événements sportifs ou culturels, première édition d'une manifestation sur un territoire donné, caractère digital de la manifestation, etc.
2. présenter une envergure territoriale à minima supra-communale ou intercommunale,
3. garantir la diversité des exposants (entreprises, secteurs, filières notamment stratégiques, branches professionnelles, opérateurs de compétences (OPCO), organismes de formation, etc) et des publics ciblés (demandeurs d'emploi, salarié(e)s en reconversion, étudiant(e)s, collégiens, lycéens, apprentis, étudiants et leur famille, personnes à mobilité réduite, séniors, etc).

➤ Les projets non susceptibles d'être retenus seront :

1. portés par les structures en cessation de paiement, dépôt de bilan, liquidation ou rencontrant tout problème juridique mettant en péril leur stabilité financière ;
2. ne faisant pas l'objet d'un cofinancement public ou privé.

MODALITES DE FINANCEMENT ET DE PAIEMENT DE LA SUBVENTION

Le montant de l'aide attribuée sera fonction de deux paramètres :

♦ L'envergure du projet :

Le montant d'intervention est fixé dans la limite de :

- **30 000 €** pour une manifestation d'envergure régionale,
- **15 000 €** pour une manifestation d'envergure départementale,
- **10 000 €** pour une manifestation intercommunale ou communale (de plus de 10 000 habitants).

♦ Les dépenses éligibles prévues :

La Région attribue une subvention au bénéficiaire qui s'engage à réaliser la manifestation emploi, orientation et information des métiers pour laquelle il a été retenu. Le montant voté correspond aux dépenses éligibles prévues dans le dossier de demande de subvention présenté à la Région.

Ne seront prises en compte que les dépenses afférentes à la manifestation.

Le montant définitif de la subvention sera calculé *au prorata* du montant des dépenses justifiées et retenues, rapportées au montant subventionnable et dans la limite de la subvention votée.

Si les dépenses justifiées et retenues s'avèrent inférieures au montant subventionnable, le montant définitif de la subvention est déterminé *au prorata* des dépenses justifiées par le bénéficiaire et retenues par la Région, rapporté au montant subventionnable dans la limite de la subvention votée.

En cas de trop-perçu, le reversement de tout ou partie de la subvention est réclamé au bénéficiaire, au moyen d'un titre de recettes formalisé par un avis des sommes à payer.

S'il est constaté que des dépenses relatives au projet financé ont été réalisées avant le dépôt de la demande de subvention, ces dernières ne sont pas retenues dans le calcul du montant définitif de la subvention.

CADRE D'INTERVENTION

Les projets sont présélectionnés lors d'un comité technique, qui statuera en fonction des critères de sélection indiqués ci-dessous, sur les dossiers proposés au vote des élus régionaux lors d'une Commission permanente.

Les critères de sélection sont les suivants :

- rayonnement de la manifestation (territoires ciblés, plan de communication mis en place ...)
- implication des partenaires locaux (économiques, institutionnels, chambres consulaires, intermédiaires de l'emploi, acteurs de l'orientation, branches professionnelles, missions locales, plan local pour l'insertion et l'emploi...) dans l'organisation du forum ou de la manifestation ;
- pertinence des publics visés : information et préparation des publics préalablement à la manifestation par les acteurs et prescripteurs ;
- pertinence des entreprises conviées (métiers en tension sur le territoire et OIR) ;
- offres d'emploi, stages, alternance et information sur les métiers ;
- opportunité des secteurs d'activité ciblés, en lien avec les besoins du territoire ;
- modalités de mise en œuvre favorisant la participation à la manifestation (moyens de locomotion, mobilisation des réseaux, accessibilité du lieu de l'évènement...)
- promotion de la mixité des métiers et de l'égalité professionnelle ;
- prise en compte de la dimension écologique dans l'organisation du forum, de la manifestation dans le respect des principes du développement durable (solutions de covoiturage, recyclage, etc) ;
- approche novatrice du format de la manifestation : bus de l'orientation, match sportif de recrutement diffusion sur les réseaux sociaux, serious game, festival, etc) ;
- création et utilisation d'outils de communication novateurs.

CALENDRIER PREVISIONNEL DE L'APPEL A PROJETS

- 1) Lancement de l'appel à projets : janvier 2020 ;
- 2) Date limite de dépôt des projets : 5 juin 2020 par voie électronique ;
- 3) Comité technique régional de sélection des projets ;
- 4) Vote de l'assemblée délibérante en rapport avec le calendrier des sessions ;
- 5) Notification de l'attribution de la subvention aux structures porteuses.

MODALITES DE CANDIDATURE

Les documents relatifs à l'appel à projets « une rencontre, un métier » sont disponibles sur le site de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur : www.maregionsud.fr

Toute demande doit faire l'objet d'un dépôt de **dossier pour action spécifique de fonctionnement**.

Les demandes devront être déposées sur la plateforme dématérialisée à l'adresse suivante :
<https://subventionsenligne.maregionsud.fr>

Pour les structures dont la demande de subvention est inférieure à 5 000 € ou pour les communes de moins de 1 250 habitants, les dossiers pourront, à titre dérogatoire, être déposés à l'accueil de l'Hôtel de Région ou adressés par courrier à :

Monsieur le Président du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
Hôtel de Région
Direction des Finances et du Contrôle de Gestion
Service des Subventions
27, Place Jules Guesde
13 481 Marseille Cedex 20

Seuls les dossiers complets administrativement seront instruits.

Les opérateurs sélectionnés devront organiser un comité de pilotage à partir d'un ordre du jour détaillé après la réalisation de la manifestation, et ce afin d'évaluer l'efficacité de cette dernière. Ils solliciteront la présence de la Région et s'appuieront sur des indicateurs d'évaluation prédéfinis.

INFORMATION – COMMUNICATION

- Le bénéficiaire de l'aide régionale est chargé d'informer le public du concours financier qui lui est alloué par la Région notamment dans son rapport d'activité et ses documents et supports de communication.
- Les porteurs de projets s'engagent à valoriser la participation de la Région par la présence notamment de la banque régionale de l'emploi et de l'apprentissage (BREA) et du guichet unique pour les entreprises autour d'un stand Région.
- Une invitation à la manifestation ou au forum devra être adressée au Président de la Région.